



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenières, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain SCHMITT, Maire.

**Présents :** Mesdames Sandrine CHUARD, Nathalie GUYON, Messieurs, Frédéric DURET, Alain SCHMITT, El Houssin SOUNNI.

**Excusée :** Marie-Louise LAGARDE.

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** El Houssin SOUNNI

**Ordre du jour de la séance :**

- ✓ *Approbation du compte-rendu du 25 juin 2025.*

**Délibérations :**

**2025-18 – Renouvellement bail de chasse pour la saison 2025 2026**

**2025-19 – Demande de Fonds de concours transition énergétique**

**2025-20 – Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)**

**2025-21 – Subvention association**

**Ouverture de séance : le 8 octobre 2025 à 18h30**

- ✓ *Approbation du compte-rendu du 25 juin 2025 à l'unanimité des membres présents*

**Délibérations :**

1. **2025-18 – Renouvellement bail de chasse pour la saison 2025 2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté à 4 POUR (Sandrine CHUARD, Nathalie GUYON, Alain SCHMITT, El Houssin SOUNNI) et 1 ABSTENTION (Frédéric DURET) :

- DÉCIDE de renouveler le bail de la chasse pour la saison 2025/2026.
- DE MODIFIER le montant du loyer annuel à cent euros (100 €).

2. **2025-19 - Demande de Fonds de concours transition énergétique**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne allouera à chaque commune qui en fait la demande, un fonds de concours « Transition Energétique » de 14 286€.

Après présentation des divers devis, Monsieur le Maire propose de demander le fonds de concours pour un montant de travaux de 13 185,90 € HT pour les travaux ci-dessous :

- Remplacement de la fosse septique par une micro-station pour 10 061,80 € HT
- Création d'une allée pour accès à la salle communale pour 7 982,00 € HT
- Remplacement des menuiseries du local technique pour 8 328,00 € HT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents pour demander le fonds de concours à la Communauté de Communes.

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**3. 2025-20 - Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

**EXPOSE PREALABLE**

Le maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

**LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

**DECISION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- **d'autoriser le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;**
- **d'autoriser le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;**
- **d'autoriser le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité**

#### 4. 2025-21 - Subvention association

M. le Maire présente la demande de subvention par l'association APEI d'Arbois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer pour l'année 2025 pour :

- APEI Arbois et région pour un montant de 100 €

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

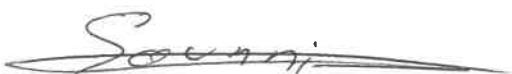
#### Questions diverses

- Opération Sensibilis'haie 2025/2026 : pas de terrain communal pour cette opération.
- Bilan RPI
- Colis de Noël : courrier en cours pour 4 femmes et 7 hommes.
- Arrêté municipal DECI : envoi à la SOGEDO pour transmission au SDIS.
- PLUI : arrêté lors du dernier conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 20h30.

Prochain conseil le 12 novembre 2025 à 18h30.

Le secrétaire de séance,  
El Houssin SOUNNI



Le Maire,  
Alain SCHMITT

